

Procès verbal

Séance du 20 Mai 2025

L'an 2025 et le 20 Mai à 10 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire.

Présents : Mme DUCATEAU Bénédicte, Maire ; Mme BLANC Dominique ; Mme GALEY Christiane ; M. BACHELART Olivier ; M. BROTTÉ Patrick ; M. CHIRCOP François ; M. PELLETIER Yvon.

Excusés : Mme MIAN Claire ; M. DE PONTON D'AMECOURT Jean ; M. PERRAUD Yann
M. BARTHOLOME Stéphane

A été nommé secrétaire : M. CHIRCOP François

SOMMAIRE

MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE
OCCIDENTALE DE L'EGLISE ST ANDRE - 2025_20
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LA MISSION DE
MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE OCCIDENTALE
DE L'EGLISE ST ANDRE - 2025_21
TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES A COMPTER DU 1ER JUIN 2025 - 2025_22

MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE OCCIDENTALE DE L'EGLISE ST ANDRE réf : 2025_20

Madame le maire expose à l'assemblée qu'il a été réalisé en 2022 une étude de diagnostic sur la restauration de la façade occidentale de l'église St André, sous la maîtrise d'œuvre de Madame Juliette LUTZ du cabinet COVALENCE ARCHITECTES. L'étude diagnostic et les propositions de restauration ont été validées par la DRAC par lettre du 6 avril 2023.

Il avait été annoncé un début des travaux en 2026, le temps de rechercher les fonds nécessaires.

Les fonds collectés permettent d'envisager un début des travaux au printemps 2026.

Pour ce faire, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre des travaux de restauration, Madame Juliette LUTZ, qui a déjà travaillé sur ce dossier.

Le montant total du devis de maîtrise d'œuvre s'élève à 14 183,57 € HT financé à 40 % par la DRAC, 2 792 € par le FCTVA et le reste par l'association Les Amis de l'église St André.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- le principe de lancer la maîtrise d'œuvre pour la restauration de la façade occidentale de l'église St André ;
- de retenir Madame Juliette LUTZ pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 14 183,57 € HT (dont 3 545,89 € HT pour 2025) ;
- autorise Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE OCCIDENTALE DE L'EGLISE ST ANDRE

réf : 2025_21

Madame le maire rappelle au conseil qu'il a validé le choix de Madame Juliette LUTZ pour la maîtrise d'œuvre pour un montant total de 14 183,57 € HT (dont 3 545,89 € HT pour 2025).

Cette étude est financée partiellement par la DRAC-Centre Val de Loire. Il convient donc de demander une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de solliciter une aide financière auprès de la DRAC Centre-Val de Loire à hauteur de 40 % du montant total HT, soit 5 673, 43 € ;
- du plan de financement suivant :
 - * DRAC Centre-Val de Loire : 5 673,43 €
 - * L'association les Amis de l'église Saint-André : 8 554,85 € ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS DE LA SALLE DES FETES A COMPTEUR DU 1ER JUIN 2025

réf : 2025_22

Madame le Maire explique au conseil qu'il serait nécessaire de modifier les tarifs de la salle des fêtes, notamment concernant l'occupation pour une demi-journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} juin 2025 présentés comme suit :

☞ LOCATION 2 JOURNEES

- Location pour les habitants de la commune 2 jours : 180 € (facturation 2 jours obligatoirement pour une location le samedi)
- Location pour les associations communales : gratuit
- Location pour les personnes et associations hors commune 2 jours : 230 €
- Chauffage du 15 octobre au 15 avril : 20 €. En-dehors de ces dates, le chauffage sera optionnel et sera facturé en conséquence au même tarif.

☞ LOCATION 1 JOURNEE

- Location pour les habitants de la commune 1 journée en semaine (du lundi au vendredi inclus) : 100 €
- Location pour les associations communales : gratuit
- Location pour les personnes et associations hors communes 1 journée en semaine (du lundi au vendredi inclus) : 160 €
- Chauffage du 15 octobre au 15 avril pour une journée : 15 euros. En-dehors de ces dates, le chauffage sera optionnel et sera facturé en conséquence au même tarif.

FACTURATION D'UNE DEMI-JOURNEE

- Location pour les habitants de la commune : 50 €
- Location pour les personnes et associations hors commune : 80 €

☞ CAUTIONS

- Caution : 800 euros (rendue une semaine après la location)
- Ménage : 50 euros (retenue au cas où le ménage ne serait pas fait ou mal fait)
- Prix de l'assurance de la commune : 34 €

Cette délibération abroge la délibération n°2024_24 du 21/11/2024.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

La séance est levée à 10 h 20.

Le maire,
Bénédicte DUCATEAU



Le secrétaire de séance,
François CHIRCOP

A long, stylized handwritten signature in black ink, belonging to François Chircop, the secretary of the meeting.